

Remorque pour le transport de choses	Marque de fabrication PORTAFLOT	Type C 220	F. d'homologation No CH 9157 19
--------------------------------------	------------------------------------	---------------	------------------------------------

Constructeur
Identification

NOVAL SA. Dépt. PORTAFLOT, 36260 Reuilly (F)
"C 220" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constr.
Numéro du châssis
Importateur princ.
Véhicule homologué

à l'avant, sur le timon
à l'avant, à droite, latéralement, sur le timon
TRIGANO SUISSE, G. Marquis, 1032 Romanel/Lausanne
74008 Signes fixes dans code du type C 220

Châssis

Nombre d'essieux 1 Nombre de roues 2

Suspension caoutchouc Direction -

Frein de service -

Frein d'arrêt mécanique, à expansion interne, agissant sur toutes les roues *)

Carrosserie			Pont avec ridelles			
Dimensions	int.	ext.	Poids	avant	arrière	total
Longueur	1100	1650	Poids à vide	5	55	60
Largeur	820	1200	Charge utile ou	5	220	225
Hauteur	390	860	Poids de service			
Porte à faux	av	av	Poids total	10	275	285
	ar	ar	Garantie fabrication	80	285	285
Empattements			Dimens. pneus		3,50-8	
Vole	av	ar	Ply / bar.		4 / 2,0	
Dist. anneau axe	av	ar	Charge		300	
Distance pivot	-	axe ar	pour V max		100	
			Vitesse maximale selon constructeur			100
			Vitesse maximale selon tenue de route			80

Equipement		
Feux rouges		R-S1 (E)
Feux stop		R-S1 (E)
Clignoteurs	av	-
	ar	2a (E)
Catadioptrés	av	I (E)
	lat.	-
	ar	III (E) §)
Feux de gabarit	av	-
	lat.	-
	ar	-
	ar vers l'av.	-
Eclairage plaque		1 séparé, au centre
Cale		-

Moteur de travail	
Marque	Type
Bruit	à t/min
Silencieux	
Mesure des gaz	
Déparasitage	

Indications pour le permis de circulation

Genre remorque	Pour le transport de choses	
Marque et type	PORTAFLOT C 220	
FH-No CH	9157 19	
Carrosserie	Pont avec ridelles	
Poids à vide	60	Charge utile 225
Poids de service		Poids total 285

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Le câble du frein d'arrêt doit être muni d'oeillets au passage des leviers de frein.
- §) Les catadioptrés autocollants ronds rouges AR doivent être supprimés.

(K) Lausanne, 4.4.74/11.4.75
Lieu et date de l'homologation

40789/3

Homologation fédérale des types de véhicules